



L'inclusion active des jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap

Synthèse

Introduction

Cette étude Eurofound examine la situation des jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap dans onze pays (Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne, Slovaquie et Royaume-Uni) et au niveau européen, en mettant l'accent sur l'évaluation de la mise en œuvre d'une politique d'inclusion active au niveau national. La politique d'inclusion active vise à mettre en œuvre des mesures relatives aux trois piliers suivants: garantie d'un revenu suffisant, création des conditions d'un marché du travail favorisant l'insertion et garantie de l'accès à des services de qualité pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. L'objectif principal de cette étude est d'examiner dans quelle mesure une politique a été mise en œuvre pour favoriser le passage des jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap de l'inactivité à l'emploi. Quarante-quatre études de cas de bonnes pratiques, diversifiées et innovantes, sont analysées afin de faire la synthèse des caractéristiques des prestataires de services, de leurs expériences et des facteurs de réussite qui sous-tendent leurs projets, dans le but de tirer des conclusions applicables à l'ensemble de l'UE. Certaines de ces études de cas sont consacrées à la santé mentale, une préoccupation croissante dans la majorité des pays étudiés. Une attention particulière est accordée aux débats qui accompagnent actuellement les réformes mises en place au niveau national.

Contexte politique

Les jeunes de l'UE souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap ont le plus grand mal à accéder à l'emploi. Les rares informations disponibles au sujet de ce groupe vont dans le sens d'un très faible taux d'emploi et d'un nombre croissant de personnes ayant recours aux pensions d'invalidité et aux autres prestations, soit directement à leur sortie de l'école soit au début de leur vie professionnelle. Il est difficile d'obtenir des statistiques concernant le nombre de personnes incluses dans ce groupe: tandis que les statistiques relatives à l'emploi n'indiquent pas l'état de santé des jeunes, celles relatives

à l'état de santé ou au handicap donnent peu d'informations sur le statut professionnel des jeunes.

Au niveau européen, il existe une série de politiques qui s'appliquent à la situation des jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap, mais la plus importante est l'inclusion active. Cependant, celle-ci ne fait que peu référence à ces jeunes, car, si elle s'intéresse à la question d'un revenu suffisant, à la création des conditions d'un marché du travail favorisant l'insertion et à l'accès à des services de qualité, elle ne porte pas sur la question de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. La question de l'éducation est essentielle pour les jeunes qui sont confrontés au passage vers l'emploi. D'autres politiques, comme celles concernant l'emploi, la discrimination et les personnes atteintes d'un handicap, peuvent également présenter un intérêt, mais elles ne ciblent pas de manière spécifique les jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap.

Principales conclusions

Législation et programmes au niveau national

L'étude répertorie, dans les États membres, 144 actes législatifs et 117 programmes pertinents qui portent sur plus d'un pilier de l'inclusion active. Il est toutefois évident que la plupart de ces initiatives ne s'inspirent que partiellement de la politique d'inclusion active au niveau européen, même si leurs dispositions et les mesures qu'elles prévoient sont cohérentes avec cette politique. Il est par ailleurs également évident que le ciblage par ces mesures des jeunes atteints d'un handicap ou souffrant d'un problème de santé varie considérablement d'un État membre à l'autre.

Plusieurs thèmes importants se dégagent de l'étude.

- La tendance est à la prise en charge des besoins des personnes souffrant d'un problème de santé ou atteintes d'un handicap dans le cadre de services généraux plutôt que dans le cadre de services spécialisés.

- Les services protégés jouent toujours un rôle important dans plusieurs pays.
- Se concentrer sur le passage de systèmes basés sur l'école à des systèmes orientés sur l'emploi est une méthode importante et productive pour résoudre les problèmes de ces jeunes.
- Les mesures incitatives, sous la forme d'aides aux employeurs ou de quotas d'emploi, sont relativement courantes bien que les jeunes soient sous-représentés dans la plupart des systèmes de quotas.
- Le financement des services est sous pression dans de nombreux États en raison de la crise économique.

Bonnes pratiques

Il est possible d'extraire plusieurs principes des études de cas.

- Une approche intégrée du développement des compétences, de la formation et du placement professionnel est nécessaire pour le passage à l'emploi.
- Après la formation, il faut garantir un placement rapide dans un emploi réel afin de maintenir la dynamique et de préserver l'adéquation des compétences.
- Les personnes doivent pouvoir contrôler leur plan de carrière et effectuer de vrais choix concernant l'orientation de celle-ci.
- Les employeurs ont besoin d'aide pour le recrutement, la formation et le maintien en poste des membres de leur personnel atteints d'un handicap.
- Tous les projets devraient avoir pour objectif final d'ouvrir l'accès au marché du travail aux personnes capables et intéressées.
- Les projets de qualité évoluent au fil du temps pour se conformer à l'approche relative à l'inclusion active.

De multiples données indiquent ce qui fonctionne en matière d'inclusion des jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap et concernant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre effective de cette inclusion. Les bonnes pratiques se caractérisent par un certain nombre d'éléments, tels que l'adoption d'une approche proactive, l'allocation de prestations souples, la promotion d'un meilleur passage de l'école au travail, et l'adoption d'une approche concernant les voies d'accès à l'emploi.

Les principaux problèmes identifiés dans les études de cas sont notamment les suivants:

- l'inclusion active n'a qu'une influence limitée sur la conception et l'exploitation des projets, et seulement dans certains pays;
- les initiatives associant des actions dans le cadre de plus d'un pilier ont tendance à mieux réussir;
- la mise en œuvre de politiques d'inclusion active nécessite une bonne collaboration entre les services dans le cadre des quatre piliers (y compris l'éducation), ce qui est difficile à réaliser.

Orientations politiques

- Les jeunes souffrant d'un problème de santé ou atteints d'un handicap sont actuellement oubliés, tant au niveau de la politique que de la pratique; il est nécessaire de déplacer l'attention vers eux.
- La collecte et la présentation des données doivent être considérablement améliorées.
- Le rôle des problèmes de santé mentale en tant que facteur d'exclusion sociale du groupe cible doit être abordé de manière plus efficace.
- Il est nécessaire d'élaborer de nouveaux instruments politiques pour atteindre le groupe cible.
- Les systèmes de prestation de services doivent être bien mieux intégrés pour réussir l'inclusion active.
- Une action commune des principaux acteurs gouvernementaux et des autres parties prenantes est nécessaire pour que l'inclusion active soit un succès.
- Les politiques et les mesures pratiques doivent tirer les leçons des données disponibles. Les preuves «douces» fournies par les études de cas donnent une idée de ce qui fonctionne et de ce qu'il faudrait prévoir pour améliorer les politiques.
- Tant les politiques que les mesures pratiques doivent tenir compte de plusieurs facteurs essentiels, en particulier de la tourmente économique qui secoue la plus grande partie de l'Europe. Les jeunes souffrant d'un problème de santé sont particulièrement vulnérables, et des mesures visant à développer une demande de main-d'œuvre pour ce groupe s'imposent.

Informations complémentaires

Pour plus d'informations, veuillez adresser un courrier électronique à Anna Ludwinek, chargée de recherche, à l'adresse alu@eurofound.europa.eu